

Les Rosières de Gérardmer

À la mémoire de Jean-Baptiste Saulcy Bienfaiteur de Gérardmer

Le bon Saint Médard (fête le 5 juin), à qui le dicton populaire a fait une fâcheuse... et pluvieuse réputation, était évêque de Noyon au début du VI^e siècle et, en même temps, seigneur de la terre toute proche de Salency. Voulant récompenser les jeunes filles vertueuses de son domaine, le brave homme d'évêque institua à Salency une fête annuelle en leur honneur. Elles étaient solennellement couronnées de roses par sa main et recevaient en outre une bourse contenant quelques pièces d'or. Ce cadeau constituait une sorte de dot qui devait permettre aux bénéficiaires de convoler en justes noces.

Ainsi naquit à Salency la coutume des rosières adoptée par la suite dans maintes localités où elle existe encore. À la couronne de roses traditionnelle s'ajoute ordinairement une récompense plus substantielle : bijou, somme d'argent, livret de caisse d'épargne, etc...

De notre temps, on couronne toujours les jeunes filles, le plus souvent sous d'autres noms. Il y a cependant encore, à Gérardmer, d'authentiques rosières. C'est de celles-ci que j'ai dessein de vous entretenir.

*
* *

Mon récit nous conduit au Grand-Valtin où les Saulcy sont meuniers de père en fils, bien avant la Révolution. Il y a beau temps que la roue du moulin ne tourne plus – j'en ai encore vu les vestiges – mais la maison existe toujours derrière l'école, au bord du ruisseau. Elle s'appelle, comme au- temps jadis, « *le Moulin* » (1). Ma bisaïeule, Catherine Saulcy, y est née le 23 novembre 1789, de Joseph Saulcy et d'Agathe Daniel. Un de ses frères, Jean-Baptiste Saulcy, né le 12 octobre 1794, quitte le pays pour aller habiter Gérardmer où il épouse Marie Anne Delorme.

De cette union est né à Gérardmer, le 14 mai 1826, un fils, prénommé Jean-Baptiste comme son père, à qui nous devons l'institution des rosières. Esquisser sa biographie n'est point chose facile, tous ses contemporains ayant disparu. C'est en m'aidant des souvenirs de ma mère, sa petite cousine, que j'en puis dire quelques mots.

Dans le Gérardmer d'autrefois, le Gérardmer des marcaires, des bûcherons, des tisserands et des boisseliers – pays au sol ingrat qui ne connaissais pas encore l'industrie touristique – très dure était la vie.

À 18 ans, Jean-Baptiste Saulcy quitte les siens auxquels il ne veut pas être à charge, pour aller chercher fortune à Paris sans autre viatique que ses bras solides, son courage et sa ténacité de montagnard. Embauché comme manœuvre dans une entreprise de construction, il deviendra, par la suite, tâcheron, puis entrepreneur lui-même. Sobre et économe, il arrive, le temps venant, à l'aisance, sans relâcher pour cela son activité.

À sa mort, le 22 février 1894, à Saint-Maur-des-Fossés (Seine), Jean-Baptiste Saulcy est propriétaire, dans cette ville, de plusieurs immeubles de valeur. Il possède, en outre,

1 La petite-fille de M. René Coty, Président de la République, y a fait au printemps dernier, un séjour de vacances chez son oncle, M. Georges, actuel propriétaire du logis.

d'importants capitaux placés dans une compagnie de navigation. Bref, il est plusieurs fois millionnaire, chose assez rare à l'époque.

J'ai la bonne fortune d'avoir sous les yeux une grande photo ⁽²⁾ de celui que ma bonne mère appelait « le cousin Saulcy ». Large et honnête figure de travailleur aux traits rudement sculptés où se lit la force de caractère du montagnard vosgien, front haut, regard un peu dur, moustache tombante sur un menton volontaire.

Pourquoi Jean-Baptiste Saulcy, resté célibataire, ne s'est-il pas marié ? Emporté dans le tourbillon des affaires, sans doute n'en a-t-il pas trouvé le temps ?... Faute d'héritiers directs, que va-t-il faire de ses biens ?...

Quatre ans avant sa mort, il a rédigé son testament déposé à l'étude de M^e Ferrand, notaire à Nogent-sur-Marne. Une partie de sa fortune ira à ses héritiers naturels : cousins et enfants de cousins. Ils sont 94 ⁽³⁾ dispersés un peu partout : dans les Vosges, à Paris, en Belgique, dans le Midi, en Algérie, aux États-Unis d'Amérique, qui attendront pendant plusieurs années la liquidation de la succession.

À côté de plusieurs dons et legs à des institutions charitables ou philanthropiques, Jean-Baptiste Saulcy n'a pas oublié pour autant sa ville natale où il a voulu reposer après sa mort. Un des articles du testament qui la concerne est ainsi conçu :

« Je donne et lègue à la Commune de Gérardmer une somme de vingt mille francs dont les intérêts à perpétuité seront versés tous les ans par moitié aux deux jeunes filles les plus vertueuses et les plus méritantes de la commune, à l'âge de 20 ans accomplis, et, ce, le jour de la fête du village. »

Ensuite de ce legs scrupuleusement respecté, sont couronnées, chaque année, les deux rosières gérardoises désignées, après enquête, par un vote du Conseil municipal, parmi les jeunes filles les plus méritantes appartenant à des familles nombreuses.

Sans doute, l'intérêt annuel de la fondation serait-il une misère à notre époque. Aussi la municipalité de Gérardmer, dans un geste qui l'honore, a-t-elle largement complété cette somme en réévaluant en francs or le legs initial. Le prix Jean-Baptiste Saulcy garde, à Gérardmer, une haute signification morale : celles qui en ont été l'objet peuvent être, toute la vie, légitimement fières de cet hommage rendu à leur mérite et à leur vertu.

*
* *

Moins de rosières en titre à notre époque, mais que de reines, mon Dieu, que de reines ! dans une démocratie qui a chassé ses rois et ses reines... quand on ne leur a pas coupé le cou ! Chaque ville, chaque corporation,, chaque groupement, a la sienne assortie de demoiselles d'honneur : reine des Halles..., des blanchisseuses..., des sapeurs-pompiers..., de la couture..., du cycle... J'en passe. Gérardmer a sa reine des Jonquilles. Ailleurs, on fête la reine du muguet, des genêts, des dahlias (Sélestat), des roses (Saverne), des brimbelles (Association vosgienne de Paris). Il y a aussi des duchesses : de Savoie, de Bretagne. On a même élu une « bégum » dans une plage à la mode. Majestés et altesses éphémères dont le titre est fonction de la grâce et de la beauté, ce qui n'exclut pas tout de même la vertu.

Les « reines d'un jour » de Radio-Luxembourg que désigne un critère tout différent sont, elles, vraiment reines par la vertu et le dévouement. Et nos modestes « Fées du

2 Aimablement communiquée par M. Jeandel, secrétaire général de la mairie de Gérardmer, à la demande de M. Jean Grossier.

3 D'après le tableau généalogique en ma possession.

Logis », qui doivent ce titre à leurs qualités ménagères, ne sont-elles pas aussi reines de nos foyers ?...

Nous avons enfin des « miss » – le mot est à la mode – d'innombrables miss : miss des villes, des provinces, des états, des continents. Ici, point n'est question de vertu : les candidates, en simple appareil, défilent sur les planches, devant le jury : un joli minois encadré d'une belle chevelure, le galbe d'une jambe bien faite, le modelé d'une opulente poitrine, retiennent surtout l'attention.

Mademoiselle Marina Zuloaga, une étudiante colombienne de 19 ans, vient d'être élue « Miss Univers 1958 » parmi 79 candidates de tous les pays du monde. En publiant son portrait, la presse mondiale nous donne sa taille, son tour de poitrine, son tour de taille, son tour de hanches, son poids. Elle a reçu un chèque de onze mille dollars, une luxueuse voiture automobile, une montagne de cadeaux. Réclame tapageuse.

*

* *

Félicitons nous de l'hommage rendu par notre temps à la beauté des filles d'Eve, fleurs délicates de grâce et de poésie qui charment notre vie.

Oublierons-nous pour cela qu'une belle âme et un noble cœur constituent la véritable beauté, celle qui ne passe pas..., celle qui ne craint rien des injures du temps ?

C'est dans cet esprit que je salue les humbles rosières qui ont reçu solennellement, le dimanche 24 août, fête patronale de Gérardmer, le prix Jean-Baptiste Saulcy : Mademoiselle Annette Batoz, aînée de 8 enfants, et Mademoiselle Françoise Toussaint, aînée de 7 enfants. S'il était encore de ce monde, le bon Saint Médard se serait réjoui de les couronner de sa main.

Victor LALEVÉE